déclarée par la Fédération, qu'ils accusent de « trahison » ils conviennent qu'ils n'avaient pas d'autre parti à prendre.

L'état des puits

L'*Agence Havas* publie la note suivante qui complète celle que nous avons donnée hier, sur l'état de la mine, après la grève :

« Le ministère des travaux publics s'est préoccupé des conditions de sécurité dans lesquelles cette reprise pourrait avoir lieu. L'exploitation du gîte de Montceau, en effet, en raison de la présence de grisou dans quelques-unes des fosses, présente certains dangers spéciaux et nécessite un surcroît de précautions. L'abandon de la mine était de nature à créer des risques continuels lesquels il importait de protéger les ouvriers.

» Le ministre des travaux publics s'est fait rendre compte par ses services, de la façon dont avaient été exécutées plusieurs instructions qu'il avait données antérieurement.

» Pendant l'interruption du travail, les travaux d'entretien ont été suivis de façon continue par les ingénieurs des mines de l'Etat : l'un d'eux est resté en permanence à Montceau, et de fréquentes visites ont eu lieu par leurs soins.

» A deux reprises, le ministre des travaux publics a envoyé sur place l'inspecteur général des mines de la division.

» Depuis le 25 mars, les mines ont été visitées régulièrement par les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

» Dans ces conditions, on est autorisé à penser que la reprise normale de l'exploitation se fera avec toutes les garanties de sécurité que l'on peut désirer.

» Signalons que 700 ouvriers travaillaient hier vendredi à Montceau. On prévoit que 500 ouvriers de plus pourront reprendre le travail lundi et 1500 mardi.

Un seul gîte verra la reprise de l'exploitation normale un peu retardée : c'est celui de Montmaillot, qui n'a pu être protégé contre l'inondation. »

Déclaration de M. Coste

Ce matin, M. Coste, directeur de la Cie de Blanzy *a déclaré à un rédacteur de l'Agence Nationale*, qu'il maintenait entières les déclarations faites par *lui à l'entrevue d'hier. J'ai pris* mes mesures a-t-il dit, pour que 500 ouvriers pussent travailler *demain et 1500 autres mardi.*

5,800 ouvriers sur les 8,300 qu'occupait la compagnie avant la grève seront embauchés dans la huitaine

LA RÉUNION du Comité fédéral des mineurs

Saint-Etienne, 5 mai. — Meurzet et Bonnin, délégués de Monceau-les-Mines, ce dernier remplaçant Meulien, sont arrivés à deux heures à la gare de Saint-Etienne. Ils se sont rendus immédiatement à la Bourse du travail, où se trouvaient déjà la plupart des autres délégués.

La séance du Comité fédéral national a commencé à trois heures seulement.

La délibération est secrète. On dit qu'elle se terminera assez tard.

Parmi les délégués arrivés ce matin à Saint-Etienne, citons : les citoyens Bayet, délégué de l'Allier ; Buissonnier, du Puy-de-Dôme ; Evrard, du Pas-de-Calais ; Bexant, d'Anzin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les Modifications à la loi

Paris, 5 mai. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales a tenu séance pour entendre la lecture du rapport de M. Mirman, sur les nombreuses modifications qui ont été, en ces derniers temps, proposées à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

La commission a écarté provisoirement toutes les questions relatives à l'extension ou à une définition plus précise des professions assujetties ; elle saisira la Chambre dans un bref délai de ses conclusions sur ces points importants.

Son souci, dit-elle, a été moins de modifier que d'aménager la loi de 1898, d'en combler certaines lacunes, d'en faire disparaître certaines obscurités dont l'expérience de ces deux dernières années a révélé tous les inconvénients.

Le nouveau texte simplifie le rôle du maire, détermine nettement les domaines respectifs de la compétence du juge de paix et de celle du président et du tribunal, il définit avec précision les deux périodes si distinctes qui suivent l'accident, la première courant jusqu'au jour de la consolidation de la blessure et pendant laquelle l'indemnité journalière est due à la victime en même temps que les frais médicaux et pharmaceutiques, la seconde commençant au jour de la consolidation et ouvrant le droit à une pension.

Le texte arrêté par la commission détermine les conditions dans lesquelles les frais d'hospitalisation devront être en totalité ou en partie supportés par l'assureur. Il institue pour l'attribution des provisions, la procédure expéditive du référé devant le président ; il fait disparaître les fâcheuses incertitudes qui rendent hésitants aujourd'hui un si grand nombre de tribunaux sur l'application des délais de prescription ; il assure l'assistance judiciaire de la victime ou de ses ayants droits, non plus seulement après l'échec de la tentative de conciliation devant le président, mais avant même cette conciliation, de façon à soustraire les intéressés à l'action si onéreuse des agents d'affaires.

Consacrant la jurisprudence la plus répandue, le nouveau texte, précisant sur ce point la loi de 1898, formule que l'indemnité journalière est due les jours fériés comme des jours ouvrables — et que cette indemnité est toujours égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident, quel que soit ce salaire.

Sur tous les points précédents, sur d'autres encore assez nombreux, le projet de la commission aménage et précise le texte de 1898, dont certaines parties avaient provoqué des jurisprudences très contradictoires et de fâcheux conflits d'attribution.

Sur deux points seulement, la loi de 1898 est réellement modifiée.

La première modification est relative aux quatre premiers jours d'invalidité. Si l'incapacité résultant de l'accident a duré plus de quatre jours, l'indemnité journalière n'était due à la victime qu'à partir du cinquième jour.

Elle le sera désormais à partir du premier, de même que les sociétés de secours mutuels donnent des secours à leurs sociétaires, quand la maladie a duré plus ou quatre jours, à partir du premier.

En ce qui concerne les ouvriers étrangers, la loi de 1898 décide que si l'un d'eux est victime d'un accident mortel, ses représentants n'ont droit à aucune indemnité lorsque au moment de l'accident ils ne résident pas en France.

Le nouveau texte maintient en principe ces dispositions, mais il prévoit cependant le cas où à raison des législations en vigueur sur la matière dans certains pays, un décret du Conseil d'Etat rendrait applicables aux ayants-droit de l'ouvrier tué, notre loi d'accidents, même au cas où ces intéressés ne résident pas en France ; ils recevraient alors pour toute indemnité un capital égal à trois fois la rente à laquelle ils auraient droit s'ils étaient Français ou si, étrangers, ils résidaient en France.

La compagnie espère que grâce à ces rectifications inspirées par l'étude même des faits, bien des équivoques disparaîtront ainsi que bien des conflits ; que les droits des intéressés seront mieux définis et mieux défendus, que les procès seront moins lents, et aussi que les victimes seront mieux garanties contre les hommes d'affaires.

UN SOULÈVEMENT AUX INDES ANGLAISES

Londres, 5 mai. — Plusieurs journaux publient une dépêche de Lahore, 3 mai disant que des désordres, causés par la peste, se sont produits près de Siah-Koh.

Un fonctionnaire indigène et plusieurs infirmiers ont été tués par les émeutiers. 20 villages se sont soulevés.

Un Syndicat de deux millions d'ouvriers

Chicago, 5 mai. — Le 1er juillet se tiendra à Chicago une conférence de délégués de tous les Syndicats et Fédérations syndicales des Etats-Unis et du Canada, où sera discutée la possibilité d'une Fédération nationale des Syndicats.

Une telle organisation comprendrait à peu près deux millions d'ouvriers organisés.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Energique réponse de Botha à un envoyé de Kitchener

Londres, 5 mai. — On a annoncé, dans certains milieux, la reprise imminente du travail dans les mines. Aucune nouvelle officielle ou officieuse, venue de Prétoria, n'a encore été communiquée aux journaux à ce sujet.

Les opérations de « déblayage » entamées par lord Kitchener dans l'est et le nord du Transvaal ont continué. On a vu hier, dans nos dépêches, que le généralissime anglais résumait ainsi le résultat de ces opérations depuis son dernier rapport : « *un nombre de Boers tués ou prisonniers insignifiant, capture de 286.000 cartouches, 100 chariots avec leurs attelages et 2.070 chevaux.* »

Mais, d'autre part, *Paris-Nouvelles* dit avoir reçu par lettre, de l'Afrique du Sud, les informations suivantes qui feraient croire à la continuation des hostilités :

— On sait que le commandant en chef de l'armée anglaise avait recouru à l'intervention de Mme Joubert, de Mme Botha et de l'ancien président *Prétorius pour amener la fin des hostilités.* Les Anglais avaient même raconté que Prétorius leur avait fait sa soumission.

Un réfugié boer, qui a pu échapper de Durban, a eu l'occasion d'appreadre, par la bouche même de Prétorius, la vérité sur cette prétendue soumission.

Voici comment il rapporte les faits :

« Kitchener fit venir à Prétoria l'ancien président de la République et l'obligea à porter des propositions de paix au général Botha. En arrivant devant Botha, raconte Prétorius, je vis que jusque-là j'avais toujours refusé de croire. Jamais jamais je m'imaginer que le Transvaal et l'Orange pouvaient mettre sur pied tant de combattants !

» Et tous sont pleins de courage ! Personne ne songe à se rendre.

» La réponse que Botha me chargea de faire à Kitchener fut la suivante :

« Dites à Kitchener que j'ai des munitions *pour dix ans au moins* et que j'ai des vivres en abondance. Lorsque les vivres se font plus rares, j'enlève tout simplement les trains avec les provisions dont j'ai besoin.

« Dites encore à Kitchener : « Vous êtes les heureux occupants des villes et des villages le long des lignes de chemin de fer. J'y laisse arriver les trains parce que je désire que vous soyez vingt qui nourrissent nos gens qui y habitent. Voilà l'unique raison pour laquelle je n'enlève jamais *dans les trains capturés*, plus que je n'ai besoin. »

Dans ces conditions, la guerre est loin d'être finie.

Attentat contre un ministre espagnol

Madrid, 5 mai. — Une dépêche de Tarragone dit qu'au moment où le train conduisant M. Silvela allait passer sous le pont Moreti, d'énormes pierres ont été lancées sur la voiture et l'ont brisée. M. Silvela n'a pas été atteint.

CONFLIT ENTRE MOINES & ÉVÊQUES

Laval, 5 mai. — A la suite du conflit qui s'éleva entre M. Geay, évêque de Laval, et le P. Hamelin, de la congrégation des pères de Saint-Edme, ancien directeur du collège de l'Immaculée-Conception, l'évêque décida que les deux xchapelles dépendant de ce collège ne seraient plus ouvertes au public. Les pères ayant rétouvert ces deux chapelles, le ministère des cultes a donné l'ordre de les fermer et hier les scellés ont été apposés.

L'Exposition internationale de Glasgow

Londres, 5 mai. — L'Exposition internationale de Glascow (Ecosse) qui vient d'être inaugurée en grande pompe, aura certainement du succès. Peut-être atteindra-t-elle celui de l'Exposition Internationale qui eut lieu à Glascow en 1888, et qui rapporta, tous frais payés, plus de 54.000 livres sterling, c'est-à-dire près d'un million et demi de notre monnaie.. A cette somme il convient d'ajouter les 500.000 francs envoyés par de généreux donateurs, ce qui permit de construire sur les bords de la Kelvin, un majestueux palais des Beaux-Arts.

Glascow a de 750.000 à 1.500.000 habitants, l'absence totale d'enceinte fortifiée et d'octrois rendant très difficile le dénombrement de sa population. C'est avant tout un centre industriel de premier ordre et un des plus grands entrepôts du commerce d'exportation du monde entier.

Eparpillée sur une superficie de 400.000 mètres carrés, l'Exposition de Glascow se compose surtout d'un grand palais, le Palais de l'industrie ; du Palais des machines, qui occupe à lui seul plus de 20.000 mètres carrés ; d'une salle immense de concerts, et des pavillons de la Russie et du Japon. Tous ces palais sont construits dans le style « exposition » ; ce n'est pas autre chose qu'un décor, qu'une illusion de plâtre, de fonte et de fer.

La France, pour sa part, occupe avec ses 427 exposants près de la moitié de la surface accordée aux nations étrangères et pourtant le gouvernement français, en raison de notre exposition de 1900, n'a pu accorder aucune subvention. Aucune récompense ne sera décernée, et la vente des objets est formellement interdite.

Faits Divers

HORS RÉGION

LE VICAIRE ASSASSIN

Une manœuvre cléricale

Paris, 5 mai. — Plusieurs journaux publiaient ce matin la note suivante :

« Les journaux de Laval publient une nouvelle qui cause une grande émotion dans toute la région. On se souvient du procès et de l'exécution, en 1894, à Laval, de l'abbé Bruneau, condamné à la peine de mort pour avoir assassiné le curé d'Entrammes, dont il était le vicaire.

» Avant de monter à l'échafaud, l'abbé Bruneau insista pour qu'on remît au procureur de la République, M. Dériberé-Desgardes, une lettre fermée dont il supplia qu'on prît connaissance...

» Or, les journaux racontent que ces jours-ci mourait, à Nantes, la servante la « Jeannette » du curé d'Entrammes et que cette femme, avant de mourir, avait éprouvé le besoin de déclarer devant témoins que ce fut elle l'assassin de l'abbé Fricot..., que ce fut elle qui, aidée d'une autre personne, commit l'horrible meurtre, « dont elle se confessa tout de suite à l'abbé Bruneau pour acheter le silence de ce dernier »...

Ces prétendus aveux d'une mourante ne constituaient, à nos yeux, qu'une manœuvre cléricale, commise dans le but de faire peser sur une pauvre femme l'abominable crime perpétré par le vicaire Bruneau.

Toutefois nous avons tenu à aller interviewer M. Dériberé-Desgardes, ancien procureur de la République à Laval et actuellement député de la Mayenne.

INTERVIEW DE M. DERIBERE

Reçu par M. Dériberé-Desgardes, tout de suite nous lui demandons ce qu'il faut penser de la nouvelle à sensation mise en circulation par les journaux de Laval et si, comme on semble vouloir le dire, l'abbé Bruneau serait innocent de l'assassinat de l'abbé Fricot.

— Je puis d'autant mieux vous parler de cette affaire, nous dit M. Dériberé-Desgardes, que, comme procureur de la République, j'ai été appelé à jouer le rôle principal dans ce fameux procès. Pour moi, la culpabilité de l'abbé Bruneau n'a jamais fait aucun doute, pas plus au mois de juillet 1894, qu'aujourd'hui. Tout l'accusait et, en dépit de ses dénégations, les jurés de la cour d'assises n'ont pu faire autrement que de le condamner à la peine de mort.

— Mais les prétendues révélations de la « Jeannette », la gouvernante du presbytère d'Entrammes ?

— Permettez-moi de ne pas m'étendre à ce sujet, répond l'aimable député, et pour cette bonne raison que je ne sais pas encore-moi-même ce que valent tous ces racontars. D'ailleurs, je pars demain matin à Laval pour me renseigner exactement sur ce qui se passe, je verrai plusieurs personnes... Mais, dès maintenant, soyez bien convaincu que l'on n'a pas condamné l'abbé Bruneau sans preuves...

Il suffit, pour mettre à néant de telles allégations, de se reporter à la déposition que fit précisément la « Jeannette » devant la cour d'assises, déposition qui, avec tant d'autres, fit éclater la vérité dans cette grave affaire.

— Votre conviction est donc restée la même ? observons-nous au député de Mayenne.

— Absolument. Tenez, ajoute-t-il, je me souviens qu'au lendemain du jugement, un juré vint me rendre visite et me demander ce que je pensais du verdict :

« Vous avez fort bien jugé, répondis-je alors. »

— Mais la lettre, cette fameuse lettre que vous remit l'abbé Bruneau avant de monter à l'échafaud et dont il vous supplia de prendre connaissance, que contenait-elle ?

— Cette lettre contenait, en effet, dit le député de Mayenne, mais je ne l'ai plus depuis longtemps en ma possession et ne pourrais, par conséquent, vous en communiquer les termes exacts. Au matin de l'exécution, je suis allé à la prison de Laval pour dire à Bruneau que l'heure de l'expiation était venue. C'est alors qu'il me remit cette lettre cachetée et portant cette suscription :

A Monsieur le Procureur de la République.
(Pour être publiée si bon lui semble.)

Dans cette lettre, l'abbé Bruneau reconnaissait tous les faits d'immoralité qui lui avaient été reprochés au cours du procès. Il niait — comme il l'a fait tout au long des débats — les assassinats, les incendies et les meurtres dont on l'accusait et se livrait à d'odieuses attaques contre les principaux témoins.

J'ai envoyé cette lettre au garde des sceaux : il n'y avait pas lieu d'y donner aucune suite. »

En prenant congé, le député de Mayenne ne nous cache point que cette histoire n'aura point le relentissement que l'on en attend et il répète que le vicaire a été bien jugé.

Les feuilles cléricales devront donc chercher autre chose que les fausses déclarations *in-extrémis* de la Jeannette, si elles veulent réhabiliter la mémoire du misérable frocard.

L'homme coupé en morceaux

PISTE ABANDONNEE

Paris, 5 mai. — Le service de la Sûreté s'est occupé activement de la disparition du nommé Leroux, dont le père habite Meaux.

Il résulte de l'enquête faite par M. Cochefert que Leroux n'a pu être assassiné.

Le service de la Sûreté a acquis la certitude que le fils Leroux, dont nous avons annoncé la disparition, n'est pas la victime du crime de la rue des Plâtrières. Ce jeune homme, en effet, porte au cou et à la face des taches « lie de vin » qui n'ont pas été relevées sur les restes de l'homme coupé en morceaux.

Cette nouvelle piste est donc définitivement abandonnée.

DANS LA RÉGION

Naufrage d'un navire dunkerquois

EN ISLANDE

Une nouvelle, arrivée d'Islande par Slavantger (Norwège) annonce le naufrage de *Yvonne*, du port de Dunkerque, capitaine Godin, armateur M. Numa-Vancauwenberghe.

Fort heureusement tout l'équipage a été sauvé par les goëlettes *Fileur*, capitaine Wills, armateur M. L. Dorine, et *Favorite*, capitaine Wilis, armateurs MM. Vincent et Lemmens.

Ces deux navires ont conduit les naufragés à Faskrudford.

C'est pendant la tempête du 10 avril, un véritable cyclone, écrit le capitaine du *Fileur*, que l'*Yvonne* s'est perdue.

La goëlette *Yvonne* qui vient de disparaître jaugeait 102 tonneaux et était montée par un équipage de 18 hommes.

Elle était de construction bretonne et sortait des chantiers Laboureur, de Paimpol.
hcantiers Laboureur, de Paimpol.

LA CÉLÉBRATION du Premier-Mai

Nous publions aujourd'hui la fin des informations de nos correspondants particuliers sur la célébration du Premier Mai dans la région.

Dans le Nord

A CAUDRY

Bien que le 1er Mai n'ait pas été fêté à Caudry depuis plusieurs années, la fête de 1901 dont nous avons fait connaître le programme, a eu un bel entrain.

Dès midi, de nombreux ouvriers endimanchés se promenaient dans les rues de la ville.

A la réunion qui a eu lieu l'après-midi, le citoyen Sandras a donné lecture et commenté les revendications suivantes il a engagé l'assemblée à les voter pour les transmettre aux pouvoirs publics :

1. Limitation des heures de travail aux besoins stricts de la consommation ;
2. Application sévère des règles de l'hygiène dans les fabriques et usines ;
3. Nomination des inspecteurs du travail par les travailleurs organisés ;
4. Minimum légal des salaires ;
5. Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un taux inférieur à celui des ouvriers français ;
6. Egalité des salaires à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;
7. Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par l'Etat et par la commune.
8. Intervention des ouvriers dans les règlements d'atelier ; suppression du droit de frapper d'une pénalité quelconque les ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires.

Le citoyen Sandras a ensuite invité les diverses corporations présentes, à nommer une délégation chargée de présenter ces revendications au maire : Ensuite la délégation conduite par les citoyens Sandras et Piet, adjoints au maire de Caudry, délégués des syndicats ouvriers et suivie par tous les ouvriers présents a parcouru les rues Gambetta et Centrale pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Là, le citoyen Fiévet, entouré de presque tous les membres du conseil municipal, a reçu la délégation et les revendications.

Il a quelques paroles bien senties, le maire a rappelé que la municipalité socialiste élue l'année dernière, n'oublierait jamais que si elle doit défendre à l'Hôtel-de-Ville les intérêts de la ville qui sont les intérêts de tous, elle a pour devoir de défendre d'une façon toute particulière les intérêts de la classe ouvrière. Il a ensuite invité les assistants à lever leur verre à la République Sociale.

Sur l'invitation du maire et de plusieurs camarades, le citoyen Sandras a entonné d'une voix vibrante la chanson du *Premier Mai* dont le refrain a été repris par tous les citoyens présents.

Aussitôt la réception terminée, un départ de ballons grotesques, tous plus drôles les uns que les autres, a eu lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le soir, un bal très animé qui s'est prolongé fort avant dans la nuit, au son d'un excellent orchestre, a clôturé cette fête du Travail. Toute la population ouvrière s'était associée à cette partie de la fête.

Pour la reprise d'une fête pour ainsi dire abandonnée, elle a superbement réussi, et, nous pouvons affirmer que l'année prochaine la municipalité faisant les choses plus grandement, la fête du Travail sera célébrée par tous les travailleurs.

A HÉRIN

Le 1er Mai a pris à Hérin l'aspect d'un véritable évènement, et c'est avec un entrain remarquable que les travailleurs l'ont fêté.

Dès le matin, les drapeaux sont arborés, les façades des maisons décorées de lanternes vénitiennes, le village prend son air des plus beaux jours. A la mine, les roues tournent, mais les quatre cinquièmes des ouvriers manquent.

A 10 heures du matin, plus de 250 citoyens arrivent au rendez-vous désigné, en face de la fosse. A 10 heures et demie, le signal du départ pour la Mairie est donné. Le cortège, drapeaux déployés, précédé d'un groupe d'amateurs musiciens au nombre d'une quarantaine, s'ébranle aux accents de l'*Internationale*, et c'est aussi au son de l'*Internationale* que le groupe des manifestants qui s'est sensiblement grossi en route, débouche dans la rue de la Gare.

Le spectacle est beau à voir. Les adversaires du Parti Ouvrier sont surpris, étonnés.

A onze heures, le cortège arrive devant la Mairie. Une délégation composée de la Commission du Parti ouvrier et de celle du Syndicat se détache pour se rendre à la Maison commune, afin d'y déposer les vœux des sections ouvrières. Les citoyens Legrand, pour le Parti ouvrier, et Moreau Hilaire, pour le Syndicat, exposent les revendications prolétariennes. Le maire répond qu'en ce qui concerne les vœux locaux, il fera tout ce qu'il faudra pour les faire aboutir ; quant aux autres, il espère qu'ils seront étudiés sérieusement par les pouvoirs compétents.

La délégation, après avoir, à la santé de la cause sociale, vidé un verre de vin, gracieusement offert par le maire, se retire.

Le cortège se reforme, traverse la Grand'Place, toujours aux accents de l'*Internationale*, et arrive au salon Legrand pour y prendre les vins d'honneur.

La salle pourtant grande est à peine suffisante pour contenir la foule qui se presse. Ah l'c'est un heureux moment pour les militants organisateurs de la fête. La vue d'un pareil tableau les paye largement pour la peine qu'ils se sont donnée.

Mais voici quelques aimables citoyennes qui versent le vin et apportent les gâteaux ; c'est l'heure des toasts ,chacun peut s'en donner à cœur joie, à la Liberté, à la Fraternité, à la Justice, à l'Egalité, etc.

Le maire félicite les manifestants pour leur attitude très digne et les engage à continuer de cette façon.

De nouveau, le cortège se reforme, traverse la Grand'Route, la rue de Bellaing, le Grand Marais, le pontion pour aboutir aux corons.

La manifestation arrive aux abords de la fosse, juste à l'heure de la remonte, et c'est en ce moment, un spectacle plutôt comique que de voir les manifestants rangés de chaque côté du pavé, saluer du chapeau ou de la casquette les « jaunes » qui passent, revenant du travail, honteux, les yeux baissés. Malgré cela, aucun incident regrettable ne s'est produit.

Les gendarmes qui étaient là n'ont pas eu besoin d'intervenir.

Enfin (et il est l'heure), le cortège se disloque pour aller dîner, après s'être donné rendez-vous pour l'après-midi.

Le soir, la manifestation a parcouru une seconde fois les rues de la commune.

L'enthousiasme n'a pas ralenti un seul instant.

Après un bal populaire des plus brillants qui a clôturé la fête, la foule s'est retirée en faisant déjà des vœux pour l'année prochaine au 1er Mai.

Ajoutons que le 30 avril une magnifique retraite aux flambeaux avait parcouru les rues d'Hérin.

Dans le Bassin du Pas-de-Calais

A AUCHEL

Comme il fallait s'y attendre, la Fête des Travailleurs a été réussie. Vers 11 heures du matin, les conseillers municipaux du Parti Ouvrier étaient à la Mairie pour recevoir les délégations ouvrières ; vers midi le cortège s'est formé, et c'est au son de l'*Internationale* que nos défenseurs de la classe ouvrière ont parcouru les différentes rues de la ville.

A deux heures, le banquet battait son plein, avec son menu d'un choix nouveau.

Au dessert, le citoyen maire porte un toast à la classe ouvrière et promet que l'an prochain, la fête sera mieux suivie. Il laisse ensuite la parole au citoyen Carlier, nouveau greffier de la Mairie d'Auchel. Ce camarade a su, pendant une heure, faire l'apologie de la fête des prolétaires et c'est aux applaudissements unanimes des 60 convives qu'il a pû se faire remarquer comme un orateur de mérite.

Vers neuf heures, le cortège s'est dirigé vers le bal, où l'ouverture a été faite par tous nos élus ouvriers. Le plus grand ordre n'a cessé de régner ; par ci, par là, beaucoup de camarades avaient pavoisé leurs maisons.

Les couleurs nationales ornaient la Mairie.

A AVION

La manifestation a été grandiose, le chômage était complet et pas un instant l'ordre ne fut trouble ni dans le cortège ni après la manifestation.

La veille,30 avril,une réunion publique avait lieu salle Hulot. Plus d'un millier de travailleurs sont venus entendre les citoyens Octave Delcourt et Pierre-Norange inviter tous les ouvriers à chômer le 1er mai et à venir maintenant protester contre le régime d'exploitation capitaliste.A cette réunion le chômage fut voté à l'unanimité et avec enthousiasme.

Le jeudi 1er mai, le programme de la manifestation, élaboré de concert entre la municipalité et la section du Parti ouvrier fut suivi à la lettre.

Le matin, les travailleurs furent reçus à la mairie par la municipalité qui leur offrit un vin d'honneur.

Les ouvriers mineurs et les employés de la ville ont déposé entre les mains de la municipalité leurs revendications générales corporatives.

Plus de 1500 camarades ont assisté à cette réception du matin.

L'après-midi à 4 heures, l'Harmonie municipale fut reçue à la mairie et un second vin d'honneur fut encore offert aux travailleurs.

Les abords de l'Hôtel-de-Ville sont noirs de monde, tout Avion ouvrier est debout. L'Harmonie joue l'*Internationale*.

Le soleil qui s'était mis de la partie a permis que la manifestation soit digne de la classe ouvrière.

A cinq heures et demie le cortège se forme ; en tête l'Harmonie municipale, immédiatement derrière vient la municipalité qui encadre le drapeau rouge du P. O. F. porté par une citoyenne et ensuite les travailleurs groupés par quatre dans le plus grand ordre.

A ce moment on peut évaluer le nombre des manifestants, hommes, femmes et enfants à plus de 3.000.

Quand le cortège se met en marche, l'Harmonie joue l'*Internationale* ; c'est vraiment grandiose et d'un effet saisissant.

Le cortège traverse les corons des mines, s'arrête devant la maison de notre ami Delcourt, maire, puis rentre salle Hulot pour le meeting.

Pendant tout le parcours, les travailleurs ont eu une tenue digne et énergique. Ils ont chanté avec beaucoup d'entrain l'*Internationale*, *Le Drapeau Rouge* et le *Premier Mai*.

Salle Hulot, après quelques paroles du camarade Delcourt, notre ami Vandorme, délégué du Comité fédéral, fait une conférence fort intéressante sur l'historique du 1er mai et sur sa caractéristique.

L'orateur est fort applaudi.

A la demande l'assemblée, le citoyen Delcourt enlève littéralement la salle avec sa chanson du *Premier Mai* qui est bissée.

A la suite de la réunion a eu lieu un bal public où l'entrain et le bon ordre n'ont jamais cessé de régner.

Pendant le bal une quête au profit des grévistes de Monceau fut faite par deux citoyennes ; elle a produit la somme de 10 francs.

Le lendemain matin, nos camarades mineurs sont descendus à la fosse avec la même unanimité qu'ils l'avaient désertée la veille.

Voilà qui doit faire réfléchir les capitalistes qui avaient pris trop souvent les travailleurs pour des brailards, incapables de s'organiser et d'établir leur discipline.

Une fois de plus, par leur tenue, leurs sentiments révolutionnaires et leur bonne organisa-

Dernière Heure

A MONTCEAU

Nouvelles réunions. — La reprise du travail décidée. — Calme complet.

Monceau-les-Mines, 5 mai. — Les 3e et 4e réunions des grévistes ont été à peu près identiques aux précédentes dont nous parlons plus haut.

La reprise du travail a été votée par les grévistes, à la presque unanimité.

Les rues sont très paisibles. Tout fait prévoir que la rentrée se fera dans le plus grand calme demain lundi.

LA RÉUNION DE St-ETIENNE

Saint-Etienne, 5 mai. — Le Comité de la Fédération nationale des mineurs a suspendu sa séance à 6 heures 40 et l'a reprise à 8 h., pour la terminer à 10 heures.

Les délégués ont refusé de faire aucune communication.

LE REFERENDUM

Saint-Etienne, 5 mai. — Le referendum complémentaire sur la question de la grève générale, décidé par Cotte, a eu lieu aujourd'hui à Alais et a donné les résultats suivants :

Inscrits	1,400
Votants	480
Pour la grève	439
Contre	41

Dans les autres centres miniers, il n'y a pas eu de scrutin.

Un Théâtre qui s'écroule

Reggio Emilia, 5 mai. — Pendant qu'une foule énorme était massée dans le théâtre, assistant à une discussion entre cléricaux et socialistes, une partie de l'avant-scène s'est écroulée produisant une panique indescriptible.

Beaucoup de personnes ont été blessées dont plusieurs grièvement.

L'INCENDIE DE JACKSONVILLE

Nombreuses victimes

New-York, 5 mai. — Aux dernières nouvelles, le nombre des pâtés de maisons détruits par l'incendie, est de 148.

Le nombre des morts est de 7. En outre, une vingtaine de personnes se seraient noyées dans la rivière, sur le bord de laquelle elles avaient été acculées par les flammes.

On se livre à des dragages.

Un grand nombre d'hôtels ont été brûlés, parmi eux, l'hôtel Saint-James, qui est le principal hôtel de la ville.

L'opéra, l'orphelinat, les banques, le greffe de la ville et les archives ont été brûlés, les résidences suburbaines ont aussi beaucoup souffert.

Au moment où l'incendie était à son plus haut point, des gens sans aveu se sont livrés à divers excès, mais la police est intervenue pour les réprimer.

Après l'incendie, le maire a convoqué une assemblée pour étudier les moyens de porter secours aux malheureux sans abri, dont le nombre dépasse vingt mille.

La Course cycliste Bordeaux-Paris

Bordeaux, 5 mai. — Hier soir, à 5 heures précises, aux Quatre Pavillons, à 8 kilomètres de Bordeaux, a été donné le départ de la course annuelle Bordeaux-Paris (600 kil.).

Le temps était superbe et l'assistance nombreuse. Sur trente engagements, il y a eu 25 partants. Ne sont pas partis : Wattelier, A. Garin et Omoder.

L'ARRIVEE A PARIS

Paris, 5 mai. — Lesna arrive premier au Parc des Princes à 2 heures 53 minutes 3 secondes ; le public lui fait une chaleureuse ovation. Le coureur fait les deux tours de piste réglementaires à une assez bonne allure, puis rentre au quartier des coureurs.

Après son arrivée, on signale la présence de deux autres coureurs. Ils arrivent ensemble à 4 heures 1 minute 5 secondes ; ce sont Aucouturier et Fisher. Ils font les deux tours de piste. Aucouturier réussit à battre Fisher d'une longueur. Fisher arrive donc troisième.

Frédéric, qui arrive à 4 heures 5 minutes 1 seconde 1/5 est classé quatrième.

Manifestations Républicaines

EN ESPAGNE

CHARGES SANGLANTES. — NOMBREUX BLESSÉS

Barcelone, 5 mai. — La fête des « Jeux Floraux » qui avait lieu aujourd'hui a été l'occasion d'une manifestation républicaine.

Des groupes nombreux ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise* et en entonnant des chants catalans. De nombreux cris de « Vive la République » ont été poussés.

Des altercations se sont produites dans les rues et la garde civique est intervenue brutalement. Sans aucune sommation elle a chargé la foule. Il y a eu de nombreux blessés.

FEUILLETON DU 6 MAI. — N° 8

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

CHAPITRE VI

Le départ

Tandis que ceci se passait rue des Bons-Enfants, la veuve, qui demeurait rue Saint-Honoré au-dessous de la mansarde de Gillonne, rentrait à son logis et trouvait sa petite fille absorbée de plus en plus dans la contemplation extatique de la pièce de vingt-quatre livres donnée par Gérard.

— Regarde, maman ! regarde ! — s'écria l'enfant en frappant dans ses mains.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? — demanda la mère, qui ne pouvait en croire ses yeux.

— Un beau louis d'or...

— A qui est-il ?

— A moi, maman...

— Qui te l'a donné ?

— Un jeune seigneur superbe qui est entré chez nous tout à l'heure.

— Et pourquoi te l'a-t-il donné ?

— Pour la peine que j'aurai de monter à Hilda le papier que voici...

Et elle désignait du doigt le billet du gentilhomme, placé sur une table auprès d'elle.

La mère le prit avec défiance ; elle le tourna et le retourna à plusieurs reprises, mais elle ne le déplia pas. — Elle ne savait pas lire.

— Hum ! — grommela-t-elle entre ses dents, — ceci ne me dit rien de bon ; la Gillonne est une sorcière, sa fille une franche aventurière, et le jeune seigneur doit être un coureur de guilledou ! Il peut chercher ailleurs qui porte ses billets ! Nous ne faisons point ces métiers-là ?

Et, sans délibérer plus longtemps, elle jeta le papier au feu.

— Mais ce beau louis d'or, maman ? — murmura l'enfant inquiète.

— Quant au louis, c'est différent, — répondit la veuve, — autant qu'il profite à nous qu'à d'autres... Il est de bonne prise et je le garde...

CHAPITRE VII

A la Varenne-Saint-Maur.

Les bords de la Marne, au commencement du dix-huitième siècle, ne ressemblaient guère à ce qu'ils sont devenus à notre époque de villégiature à outrance.

Le mot que nous venons d'écrire était inconnu, et la chose ne l'était pas moins. Bourgeois et marchands de Paris n'avaient point les goûts champêtres, aujourd'hui si largement développés. Ils ne songeaient guère à posséder de petites maisons et de petits jardins aux alentours de la grande ville. Les prés de Saint-Gervais, le moulin de Javelle, et quelques autres lieux de divertissements qui jouissaient d'une vogue plus ou moins méritée, remplaçaient avantageusement pour eux la campagne.

Le canotage, lui non plus, n'existait pas, ni par conséquent les canotiers. La Seine et la Marne n'avaient jamais vu fler sur leurs eaux paisibles les yoles rapides, conduites par de folles équipes de matelots en vareuses rouges, remplissant le soir de leurs chants et de leur gaieté les cabarets riverains où triomphent la friture et le lapin sauté arrosés d'un petit vin bien piquant, que la chaleur et la fatigue font paraître exquis aux buveurs.

Les villages, même dans la zone la plus rapprochée de Paris, étaient de vrais villages, habités par de vrais paysans, et les habitations seigneuriales, aujourd'hui disparues, trônaient fièrement au milieu de leurs parcs immenses, dans lesquels la spéculation découpe aujourd'hui des jardinets à six francs le mètre — (avec facilité de paiement).

Presque en face du hameau de Chenevières, pittoresquement campé sur sa colline abrupte, un peu plus loin que la machine hydraulique qui fournit de l'eau aux habitants de La Varenne-Saint-Maur, s'élevait, sur la rive de la Marne dont son enclos n'était séparé que par le chemin de halage, une maison, ou plutôt une chaumière que rien ne distinguait extérieurement des plus pauvres habitations du village voisin, et cependant charmante en sa simplicité.

Cette maison,couverte en chaume, n'avait qu'un rez-de-chaussée percé de trois ouvertures, une porte cintrée et deux fenêtres à petits carreaux.

Un vieux tilleul presque centenaire ombrageait le toit moussu. Un berceau de charmilles, formant une voûte de feuillages impénétrable aux rayons de soleil, s'étendait le long des murs de clôture. Le petit jardin, qui pouvait mesurer deux arpents, était rempli de fleurs. Deux pieds de chèvrefeuille grimpaient sur la façade de la maisonnette et faisaient aux fenêtres un encadrement de pousses folles.

Rien n'empêchait de supposer que ce jardin appartenait à des paysans épris de verdure et de fleurs, mais, aussitôt qu'on avait franchi le seuil de la chaumière, on devait changer d'opinion.

Un couloir étroit, divisant le logis en deux parties, donnait accès dans deux pièces de dimensions inégales.

La plus grande, dans laquelle on pénétrait tout d'abord, formait un salon garni de meubles qui n'étaient pas neufs mais dont la richesse et l'élégance auraient été remarquées, même à Paris